Propoſition faicte par le Roy, en l'aſſemblee des Eſtats, ouuerte en la ville de Blois, le vj^e de Decembre, 1576.

A PARIS,
Par Federic Morel Imprimeur ordinaire du Roy.
1576.
Auec Priuilege dudict Seigneur.

224.

Case
F
39
.326
1576f

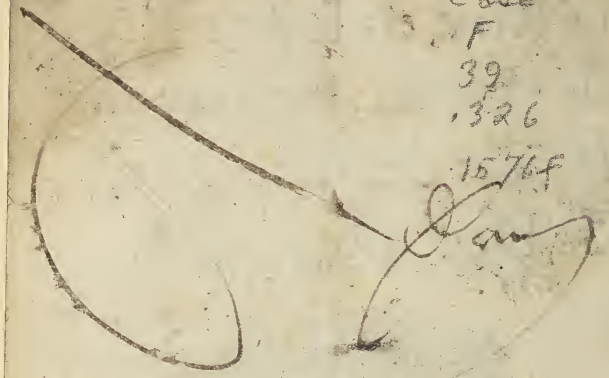

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035

225

Propoſition faicte par LE ROY, EN L'ASSEMBLEE des Eſtats, ouuerte en la ville de Blois, le ſixiéme de Decembre, M. D. LXXVI.

MESSIEVRS, il n'y a perſonne devous qui ne ſçache les cauſes deſquelles i'ay eſté eſmeu à conuocquer ceſte aſſemblee: Pour ce n'eſt il beſoing de cõſommer le tẽps en paroles à le vous faire entendre.

IE croy auſſi qu'il n'y a celuy qui ne ſoit venu bien inſtruict & preparé pour ſatisfaire à tout ce que i'ay mandé par mes Commiſſions publiées en chacune Prouince : & m'aſſeure d'auantage qu'il n'y a hõme en ceſte compaignie qui n'y ayt apporté le zele & affection qu'vn bon & loyal ſubiect doit auoir enuers ſon Roy, & le ſalut de ſa patrie.

Preſupoſant cela, i'eſpere qu'en ceſte aſſemblee de tant de gẽs de bien, d'hõneur, & d'experiẽce, ſe trouuerõt les moyẽs pour mettre ce Royaume en repos, pourueoir aux deſordres & abuz qui y ſont entrez par la licence des troubles, deliurer mon peuple d'oppreſſion : & en ſomme donner remede aux maulx, dont tout le corps de ceſt eſtat eſt tellement vlceré

vlceré, qu'il n'a membre ſain ny entier, au lieu qu'il ſouloit eſtre le Royaume plus heureux, plus fleuriſſant, & ſur tous autres renommé de religion enuers Dieu, d'integrité en Iuſtice, d'vnion entre les ſubiects, d'amour & obeiſſance enuers leur Roy, & de bõne foy entre les hommes. Toutes leſquelles choſes ſe voyent maintenant tant alterees, & en pluſieurs endroicts ſi effacees, que à peine ſ'en recognoiſt vmbre ny marque.

Certainement quand ie viens à cõſiderer l'eſtrãge changement qui ſe voit par tout depuis le temps des Rois de treſlouable memoire mes pere & ayeul, & que i'entre en comparaiſon du paſſé à preſent, ie cognois combien heureuſe eſtoit leur

condition, & la mienne dure & difficile.

CAR ie n'ignore pas que de toutes les calamitez publicques & priuees qui aduiennent en vn eſtat, le vulgaire peu clair voyãt en la verité des choſes de tous maulx qu'il ſent, il ſ'en prend à ſon Prince, l'en accuſe, & appelle à garẽd, comme ſ'il eſtoit en ſa puiſſance d'obuier à tous ſiniſtres accidens, ou d'y remedier auſſi promptement que chacun le demande.

BIEN me conforte qu'il n'y a perſonne de ſain iugement, qui ne ſçache la ſource dont ſont venuz les troubles qui nous ont produict tant de miſeres & calamitez, de la coulpe & blaſme deſquelles le bas aage auquel

auquel le feu Roy mon frere & moy eſtions lors, nous iuſtifie aſſez.

ET quant à la Royne ma mere, il n'y a perſonne de ce temps la qui ayt peu ignorer les incroiables peines & trauaulx qu'elle preit pour obuier aux commencemens des malheurs, & les empeſcher: mais autre fut la determination de la prouidence diuine, dont elle porta les angoiſſes & ennuys qui ne ſe peuuent comprendre, pour la ſinguliere affection qu'elle auoit à ce Royaume, amour & maternelle charité enuers nous ſes enfans, voyant le danger de la diſſipation de noſtre paternel & legitime heritage, la conſeruation duquel apres Dieu ie luy doibs, & tous vniuerſellement qui ayment la France ſont tenuz luy rendre im-

mortelles louãges de la grande vigilance, magnanimité, ſoing & prudẽce, auec leſquelles elle a tenu le gouuernal pour ſauuer ce royaume à noſtre minorité contre l'iniure des vagues, & l'impetuoſité des mauuais vents de partialitez & diuiſions, dont ceſt eſtat eſtoit de toutes parts agité.

Pareillement il n'y a perſonne qui ne me doiue rendre ce teſmoignage, que auſſi toſt que i'ay attaint l'aage de porter les armes & faire ſeruice au feu Roy mon frere, & à ce Royaume, ie n'ay eſpargné labeur ny peine, i'ay expoſé ma perſonne & ma vie à to⁹ hazards de la guerre, où il a eſté beſoing d'eſſayer par les armes à mettre fin aux troubles. Et d'autre part où il a eſté beſoing de

les

les pacifier par reconciliation, nul plus que moy ne l'a desiré, ny plus volontiers que moy n'a presté l'oreille à toutes honnestes & raisonnables conditions de paix que lon a voulu mettre en auant.

NVL n'ignore aussi le deuoir où ie me meis de pacifier ce Royaume auant que d'en partir pour aller en Polongne. Il est pareillement notoire à tous en quelle combustion ie trouuay les choses à mon retour, plusieurs villes & places fortes occupees, les reuenuz de la Couronne en plusieurs lieux vsurpez, le commerce failly, partie des subiects debordez en toute licence: bref tout ce Royaume plein de confusion. Ce que voyant à mon arriuee, ie m'efforcay par tous les offices & moyens

de douceur qui me furent poſſibles, de faire poſer les armes, leuer les defiances, aſſeurer chacun, rendre tous mes ſubiects capables de mon intention, & que ma volonté ne tendoit qu'à pacifier les troubles par vne bonne reconciliation, & faire viure tous mes ſubiects en paix & repos ſoubs mon obeiſſance.

Toutefois ie trauaillay lors en vain, & demeura ma bonne intention fruſtrée. Ce que voyant à mon treſgrand regret, ie fuz contraint recourir aux extremes remedes que ie m'efforçois d'euiter, comme vn rocher en la mer : ayant ia par experiẽce cogneu les maux que les guerres inteſtines apportent à vn eſtat, combien de miſeres les ſubiects de ce Royaume auoiẽt ia ſupportées par l'iniure

l'iniure d'icelles, & que ſi le malheur eſtoit qu'elles cõtinuaſſent, ie ſerois auſſi contraint de cõtinuer les charges & tributs ſur mõ peuple, voire à l'auenture les multiplier, comme les deſpenſes deſdictes guerres ſont infinies & ineſtimables.

IE conſiderois dauãtage, que toutes occaſions & moyens me ſeroiẽt tollus au commencement de mon regne, de faire gouſter à mes ſubiets le fruict de ma benignité, & de la volonté auec laquelle ie venois les ſoulager tous, & gratifier chacun ſelon ſon merite, preuoyant de là, que de ce que plus ie deſirois aduiendroit ce que plus i'abhorrois: pouuant affermer en verité que de tous les accidents de ces dernieres guerres, ie n'ay rien ſenty ſi grief, ne qui m'ayt

penetré dans le cœur si auant, que les oppressions & miseres de mes paures subiets, la compassion desquels m'a souuent esmeu à prier Dieu de me faire la grace de les deliurer en brief de leurs maux, ou terminer en ceste fleur de mon aage mon regne & ma vie, auec la reputatiõ qu'il cõuient à vn Prince descendu par longue succession de tant de magnanimes Roys, plustost que de me laisser enuieillir entre les calamitez de mes subiects, sans y pouuoir remedier, & que mon regne fust en la memoire de la posterité remarqué pour exemple de regne malheureux.

BIEN dois-ie rẽdre graces à Dieu que en toutes ces agitations d'orages & tempestes, il m'a tousiours conforté d'vne ferme fiance, qu'il ne m'a point

point mis ceſte couronne ſur la teſte pour ma confuſion, ny le ſceptre en la main pour verge de ſon ire: mais qu'il m'a colloqué en ce ſouuerain degré de royale dignité pour eſtre inſtrument de ſa gloire, miniſtre & diſpenſateur de ſes graces & benedictions ſur le nombre infiny de creatures qu'il a mis ſoubs mõ obeiſſance & protection. Auſſi le puis-ie appeller à teſmoing, que ie me ſuis propoſé pour vnique fin le bien, ſalut & repos de mes ſubiects, & que à cela tendent tous mes penſemens & deſſeings, cõme au port de la plus grande gloire & felicité que ie puiſſe acquerir en ce monde.

En ceſte intẽtion, apres auoir bien cõſideré les hazards & inconueniẽs qui eſtoient de tous coſtez à crain-

dre, i'ay finalement pris la voye de douceur & recõciliation, de laquelle lon a ia recueilly ce fruict, qu'elle a esteinct le feu de la guerre, dont tout ce Royaume estoit enflambé, & en danger de le cõsommer entieremẽt, qui n'eust soudainement ietté ceste eauë dessus.

Ie sçay bien que d'vne si grande cõbustion qui a duré si longuement que celle des troubles de ce Royaume, il en est demeuré beaucoup de reliques, lesquelles pourroient facilement r'allumer le feu, qui ne les amortiroit du tout. A quoy ie veux principalemẽt trauailler, accommodant, autant que possible sera, toutes choses pour affermir & asseurer vne bonne paix, laquelle ie tiẽs estre cõme le remede seul & vnique pour cõseruer

ſeruer le ſalut de ceſt eſtat: auſſi eſt-il trop euident que ſans la paix, toutes les ordonnances, prouiſions & reiglemens que ie ferois icy pour ſoulager mes ſubiects, ne profiteroient de rien.

Soyons donc par la raiſon, par les exẽples des malheurs d'autruy, & le trop d'experience des noſtres, enſeignez. Ie croy auſſi que ſi chacun fait ſon deuoir, auec l'ayde de Dieu, ceſte aſſemblée ne ſe departira point que n'ayons faict les fondemẽs d'vn repos aſſeuré, trouué les remedes pour ſoulager mon pauure peuple, pourueoir aux abus, & ranger tous eſtats en bon ordre & diſcipline: car il n'y a rien ſi difficile, dont auec le trauail & vniuerſel conſentemẽt de mes ſubiects (tous leſquels vous re-

preſentez icy) ie ne me puiſſe promettre l'yſſuë que ie deſire.

POVR ces cauſes ie vous prie & cõiure tous, par la foy & loyauté que me deuez, par l'affectiõ que me portez, par l'amour & charité qu'auez enuers voſtre patrie, au ſalut de voꝰ, voz femmes, enfans, poſterité, & à la conſeruation de voz biens, qu'en ceſte aſſemblée, toutes paſſions miſes en arriere, vueillez tous de cœur & volonté vniz, mettre viuement la main auec moy à ce bõ œuure, pour m'ayder à aſſeurer ce repos ſi neceſſaire, extirper, autant que faire ſe pourra, les racines & ſemẽces des diuiſions, reformer les abuz, remettre la Iuſtice en ſon integrité, & en ſomme repurger les mauuaiſes humeurs de ce royaume, pour le remettre en ſa

sa bonne santé, vigueur & disposition ancienne. 239.

Quant à moy ayez ie vous prie ceste opinion, que ie recognois de la grace de Dieu ce que ie suis, que ie ne veux pas ignorer pourquoy il m'a mis en ce plus hault lieu d'honneur & dignité, & moins veux ie mal vser de la souueraine puissance qu'il m'a donnée.

Ie sçay que i'auray vne fois à luy rẽdre compte de ma charge: & veux aussi protester deuãt luy en ceste assistance, que mon intẽtion est de regner comme bon, iuste & legitime Roy, sur les subiects qu'il a mis souz ma conduicte: que ie n'ay autre fin que leur salut & prosperité, nul si grand desir que de les veoir vniz &

viure en paix ſoubs mõ obeiſſance, veoir mon pauure peuple ſoulagé, mon royaume repurgé des abuz qui y ont prins pied par l'iniure du tẽps, & le bon ordre & diſcipline reſtably en tous eſtats. Vous aſſeurant que à ceſte fin ie trauailleray iour & nuict, & y employeray tous mes ſens, mon ſoing & mes labeurs, ſans y eſpargner mon ſang & ma vie, ſ'il en eſt beſoing.

Av demeurant ſoyez certains, ie le vous promets en parole de Roy, que ie feray inuiolablemẽt garder & entretenir tous les reiglemens & ordõnances qui ſeront en ceſte aſſemblée par moy faictes : ie ne donneray diſpenſe au contraire, ny permettray qu'elles ſoient aucunement enfraincts.